
N° 1999-3830 - domaine et administration générale + finances et programmation - Corbas - Cession, aux époux Bourayou, d'une parcelle de terrain située avenue Salvador Allende - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est propriétaire d'une parcelle de terrain nu de 17 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 2 de la section BZ.

Les époux Bourayou ont fait part de leur souhait d'acquérir ce délaissé de voirie qui est contigu à leur propriété et qui leur permettrait de la clore dans l'alignement de l'avenue Salvador Allende.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les époux Bourayou acceptent d'acquérir cette parcelle au prix de 850 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Approuve le compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,